



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-cinquième session

Marrakech, 7-14 novembre 2016

Point 9 a) de l'ordre du jour

Impact des mesures de riposte mises en œuvre

Forum amélioré et programme de travail

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-cinquième session

Marrakech, 7-14 novembre 2016

Point 15 a) de l'ordre du jour

Impact des mesures de riposte mises en œuvre

Forum amélioré et programme de travail

Forum amélioré et programme de travail

Projet de conclusions proposé par les Présidents

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) ont réuni pour la deuxième fois le forum amélioré sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et ont rappelé le programme de travail du forum¹.
2. Le SBI et le SBSTA ont examiné le rapport sur l'atelier² consacré aux observations et aux expériences sur la diversification et la transformation économiques, et sur une transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité, tenu à Doha du 2 au 4 octobre 2016, et ont remercié le Gouvernement qatarien de l'avoir organisé.
3. Le SBI et le SBSTA ont pris note des vues exprimées par les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs, dans les documents qu'elles avaient soumis³, sur la diversification et la transformation économiques, et sur une transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité, en tenant compte

¹ Voir les documents FCCC/SBI/2016/8, annexe II, et FCCC/SBSTA/2016/2, annexe I.

² FCCC/SB/2016/INF.2.

³ Les communications présentées par les Parties peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://unfccc.int/5900.php>. Les vues communiquées par les organisations admises en qualité d'observateurs peuvent être consultées à l'adresse <http://unfccc.int/7478.php>.



des paragraphes 1 et 6 de la décision 11/CP.21, dans le contexte du développement durable, afin d'accomplir les travaux du forum amélioré.

4. Dans le cadre du forum, le SBI et le SBSTA ont eu un débat sur l'atelier mentionné au paragraphe 2 ci-dessus et ont décidé de faire progresser les travaux techniques sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre en établissant un groupe d'experts techniques ad hoc qui se réunira lors de la quarante-sixième session des groupes subsidiaires (mai 2017). Ils ont également décidé que ce groupe d'experts devrait se pencher sur les questions techniques dans les domaines du programme de travail⁴, dans le contexte du développement durable.

5. Le SBI et le SBSTA ont en outre décidé que le groupe d'experts consacrerait deux journées à l'examen des deux domaines du programme de travail, soit une journée par domaine.

6. Le SBI et le SBSTA ont demandé aux Parties de communiquer au secrétariat, d'ici le 28 février 2017, les noms des experts désignés, conformément au mandat⁵, par l'intermédiaire des coordonnateurs des groupes régionaux. Les experts sont censés posséder les qualifications et les compétences requises, ainsi qu'une expérience professionnelle de cinq années au moins dans les domaines visés au paragraphe 4 ci-dessus. Le SBI et le SBSTA ont également demandé au secrétariat de publier la liste des experts désignés sur le site Web de la CCNUCC d'ici le 15 mars 2017.

7. Le SBI et le SBSTA ont demandé à leurs présidents d'inviter les organisations intergouvernementales et internationales compétentes, notamment la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Confédération syndicale internationale ou d'autres organisations, à désigner deux experts.

8. Le SBI et le SBSTA ont décidé que le groupe d'experts techniques ad hoc désignerait ses coprésidents à la réunion initiale du groupe de contact lors de la troisième réunion du forum amélioré, qui se tiendra durant la quarante-sixième session des groupes subsidiaires.

⁴ Décision 11/CP.21, par. 5.

⁵ FCCC/SBI/2016/8, annexe III, et FCCC/SBSTA/2016/2, annexe II.